

« ADN », design et La Rubanerie !

Ce troisième mois de l'année 2020 envoie un message humain, artistique et technique à tous nos publics puisque La Rubanerie, en cheville avec le master design de l'Académie des Beaux-Arts de Tournai, s'inscrit dans le projet très bien nommé ADN par sa conceptrice, la professeure Olivia Clément.

Cette nouvelle aventure permettra à trois étudiantes (deux en master 1, Nelly et Miléna, et une, Aurélie, en master 2) d'expérimenter leurs désirs de créations sur nos machines. Le terrain a été préparé depuis de longs mois par Olivia Clément et votre serviteur et nous pouvons d'ores et déjà vous assurer qu'il mettra au pinacle les capacités extraordinaires de nos machines tout en révélant la créativité des trois jeunes plasticiennes : des réflexions sur les matières à la bonne application des gestes rubaniers, tout a été étudié dans le moindre détail, ce qui n'empêchera pas nos trois comparses de se livrer, sous la houlette de nos techniciens chevronnés Daniel Masschelein et Laurent Bourgois, à des recherches singulières.

Avec, à notre crédit, les réussites de deux anciennes étudiantes aujourd'hui designers professionnels (Leila Pile et Camille Trefouel) et la fin de parcours d'Alice Pandolfo (La Cambre), La Rubanerie ne galvaude pas sa réputation au service de l'excellence textile !

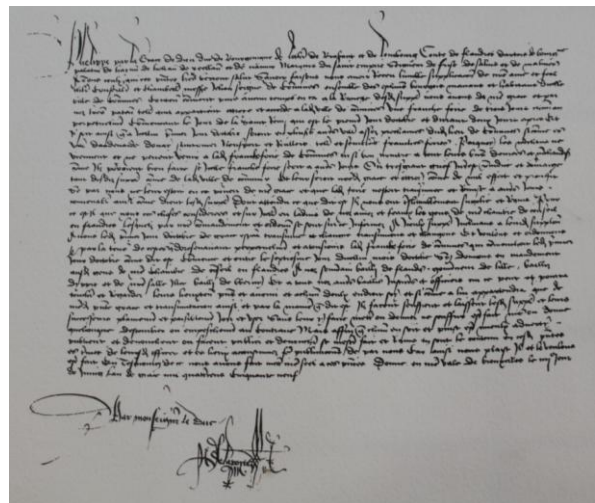
Olivier CLYNCKEMAILLIE
Conservateur du Musée de la Rubanerie cominoise



La Rubanerie et l'ACA Tournai au service du design textile !

Des affres textiles cominois de 1454 à la Franche Foire de 1456...

1454 s'avère *annus horribilis* pour Comines : un incendie l'a complètement ravagée, emportant avec lui ses métiers à tisser. Suite à cette catastrophe, la création d'une franche foire avait pour but de relever le textile cominois, alors mal en point suite à la concurrence anglaise mais aussi à cause des incendies ayant ruiné la ville. Le duc Philippe, conscient de la situation, tente d'y remédier par des mesures fiscales favorables. Deux ans après l'introduction de la demande de Jean II, Philippe le Bon accorde enfin, par lettres de mars 1456, la foire que les Cominois appelaient de leurs vœux. André Schoonheere, dans son « Histoire du vieux Comines », en donne une transcription partielle et « toilettée » en français contemporain :



La charte de la Franche Foire, signée par le duc Philippe le Bon en mars 1456 (Archives municipales Comines AA3).

« Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, par lesquelles, à la requête de Messire Jean, seigneur de Comines, chevalier, son conseiller chambellan, ensemble des échevins, bourgeois et manants de la dite ville, qui était anciennement fondée sur le fait de la draperie, et que depuis plusieurs années,

par l'absence des Allemands qui achetaient la plus grande partie de leur drap ; et la dite ville ayant été brûlée par le feu de meschef depuis quelques temps, dont les suppliants n'étaient encore remis, et encore tout nouvellement, la plus grande et saine partie de la halle d'icelle, avaient été brûlées par le feu de meschef ; pourquoi les suppliants et le peuple étaient si accablés qu'ils ne pouvaient plus se soutenir, et qu'ils seraient contraints d'abandonner le dit lieu s'ils n'étaient promptement secourus et aidés ; sur quoi ayant été considéré que la dite ville est située en bon et fertile pays, où plusieurs marchands pouvaient aisément venir et emmener leurs marchandises, accorde une franche foire perpétuelle chaque an en la dite ville, durant trois jours, à Comines, le jour de la Saint-Rémi, et deux jours en suivant, pour icelle foire montrer, vendre ou acheter toute sorte de marchandise ; sûrement aller et venir quinze jours avant la dite foire, y demeurer et séjourner, et quinze jours après, et que tous marchands fréquentant la dite foire ensemble, leurs facteurs, valets et serviteurs, biens, denrées et marchandises pourront amener et retraire où bon leur semblera sans être pour ce arrêter ni autrement pour cause et dettes quelconques ; si elles n'étaient faites en ladite foire, les dettes du roi, celles du duc de Bourgogne, celles des foires de Champagne, de Brie et de Châlons seulement exceptées, comme aussi exceptées les bannis, ennemis et fugitifs du roi et de lui. »



Charte de Charles Quint confirmant la Franche Foire de Comines en 1535 (Archives municipales de Comines AA3).

Malheureusement pour les Cominois, les dates attribuées par le duc, à savoir les trois

premiers jours d'octobre, coïncidaient avec celles des foires de Roulers, d'Audenarde, de Douai, de Nieupoort et de Saint-Omer. La première édition ne connut donc guère de succès. Suite à une nouvelle demande de Jean II, Philippe le Bon y répondit favorablement et la fixa aux 7, 8 et 9 octobre. Ces dispositions furent, par la suite, confirmées par Philippe le Beau puis par Charles Quint qui, en 1535, suite au vœu de Georges de Hallewin, fut fixée aux 9, 10 et 11 octobre afin de permettre aux marchands de bénéficier d'une période plus favorable pour leurs déplacements dans les foires de Flandres.



Jean II de La Clyte et son épouse Jeanne d'Estouteville à la Franche Foire de 1456, vitraux de la Mairie de Comines-F, dessinés par André Schoonheere vers 1962 © Photo O.C.

Pourtant, en 1641, les textes nous apprennent que les drapiers et autres tisserands ne parvenaient pas à retrouver la prospérité d'antan.

Musée de la Rubanerie cominoise
Centre de la Rubanerie cominoise asbl
 Rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton
 Tél : 056/ 58 77 68 ou 056/ 48 55 95
museedelarubanerie.comines@yahoo.fr ou larubanerie@yahoo.fr
 Editeur responsable : O. Clynckemaillie, rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton









Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Ministère du Tourisme de Wallonie.
 Le Musée de la Rubanerie cominoise a obtenu le label « Wallonie Destination Qualité I ».